



**CONTRAT POUR LES MARCHANDS,
ARTISANS ET EXPOSANTS
RÈGLEMENTS ET POLITIQUES 2013
26 au 28 avril 2013
Université Laval
Pavillon Desjardins-Pollack**

Mot de bienvenue

Du **26 au 28 avril 2013** se tiendra la troisième édition officielle du Festival Nadeshicon à l'Université Laval, Québec, Québec.

Nous tenons à souhaiter la bienvenue à ceux qui se joignent à nous cette année et également à tous ceux qui reviennent au Festival Nadeshicon.

Ce guide est conçu pour les *marchands* (commerçants qui vendent de la marchandise), les *artisans* (artistes vendant leurs objets faits à la main) et les *exposants* (organisations n'ayant pas de produits en vente mais qui auront de la visibilité au cours du Festival Nadeshicon).

Cette année, les réservations des espaces marchands et des espaces artisans se feront sur le principe de premier ayant payé, premier servi. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous : **dealers@nadeshicon.ca**

Au plaisir de vous y voir,

Maude Cuerrier
Présidente du Comité Exécutif

1. Introduction

Nadeshicon est une initiative du Club Animé Québec, une association étudiante de l'Université Laval accréditée depuis 1992. Son nom provient de « Nadeshiko », le mot japonais désignant la fleur d'œillet qui fleurit au printemps et fait référence à l'expression « Yamato Nadeshiko », synonyme de la femme parfaite.

La vocation de Nadeshicon, convention située à même le terrain de l'Université Laval, à Québec, demeure la promulgation et la célébration de la culture japonaise telle que véhiculée par les mangas tout en éduquant le grand public sur la réalité de la culture japonaise autant actuelle qu'ancestrale.

Les billets, au coût de 10\$ chacun (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans), permettent aux familles de venir se renseigner sur la vie au Japon et ce, à faible coût.

Serez-vous de ceux qui feront vibrer l'Université Laval en avril prochain?

1.1. Historique

Nadeshicon est né de l'espoir, de l'engagement et de la passion d'otakus. Tout cela a commencé en 2010 par un souper et une journée culturelle japonaise au Club Animé Québec. Cette formule était gratuite et a été le prologue de ce qui sera appelé dès l'année suivante le Festival Nadeshicon.

Les objectifs du Festival Nadeshicon, festival de la culture japonaise, se détaillent en trois points :

- 50% anime et 50% culturel
- Familial et général
- À faible coût

Nous permettons aux familles de venir se renseigner sur la vie au Japon sans se ruiner à la porte d'entrée. Ainsi, les festivaliers peuvent épargner sur le coût d'entrée et donc, dépenser de plus grandes sommes dans la salle marchande, une partie vitale de toute convention.

À Nadeshicon, vous pourrez retrouver :

- Mascarade
- Défilé de mode japonais
- Salle de marchands et d'artisans
- Panels
- Photographes
- Invités
- Concerts
- Karaoké
- Activités liées au Cosplay
- Lolitas
- BJD
- Danses culturelles
- Visionnements d'animés
- Nourriture japonaise

1.2. Achalandage

Depuis sa première édition officielle en 2011, Nadeshicon a accueilli près de 1500 festivaliers venant de partout au Québec et de l'extérieur.

Édition	Prévisions	Participants
2012	700	Près de 800
2011	300	650
2010 (<i>non officielle</i>)	N/O	200

Notre public actuel se compose à 39% de jeunes de 16 à 19 ans et de 37% de 20 à 25 ans dont 68.5% proviennent de la ville de Québec. Pour 2013, le nombre de festivaliers pourrait fort possiblement dépasser le cap du millier.

2. Salle marchande

La salle marchande, située dans le Grand Salon, accueillera autant les marchands que les artisans et les exposants.

2.1. Heures d'ouverture

	Samedi	Dimanche
Installation	8h00 à 10h00	9h00 à 10h00
Heures d'ouverture	10h00 à 18h00	10h00 à 17h00
Fermeture	18h00 à 19h00	17h00 à 19h00

Veillez noter que la salle marchande sera inaccessible le vendredi 26 avril. Une heure plus précise sera attribuée à chaque marchand et artisan afin que l'installation et la désinstallation se fasse de façon harmonieuse. En louant une table, vous vous engagez à respecter ces heures et devrez planifier votre arrivée comme votre départ en conséquence.

a. Installation

Les marchands, artisans et exposants auront accès à la salle marchande durant les heures d'installation. Une heure précise sera attribuée à chaque marchand, artisan et exposant afin que l'installation se fasse de façon harmonieuse. Le débarcadère et le chariot élévateur seront mis à disposition selon les plages attribuées (durée limitée) à chaque marchand, artisan, exposant.

La totalité des marchandises doit être installée à la fin des heures d'installation, afin que tout soit prêt pour l'ouverture (**10h00** le samedi et le dimanche). À partir de l'ouverture, le débarcadère ne sera plus accessible.

b. Heures d'ouverture

Tous les exposants doivent être prêts et à leur table avant l'ouverture de la salle au public (soit à **10h00** le samedi et le dimanche).

À la fin des heures d'ouvertures, les portes de la salle seront fermées afin de permettre aux festivaliers d'effectuer leur dernière transaction (délai de 15 minutes).

c. Fermeture

Lorsque les festivaliers auront tous quitté la salle marchande, les marchands, artisans et exposants auront alors la période de fermeture (soit 18h00 à 19h00 le samedi et 17h00 à 19h00 le dimanche) pour ranger leur matériel et quitter la salle. Lors du démontage (dimanche), le débarcadère et le chariot élévateur seront mis à disposition des marchands, artisans et exposants (pour une durée limitée).

2.2. Sécurité

Après la fermeture, les portes de la salle marchande seront verrouillées. Aucun festivalier n'y aura accès. Cependant, l'organisation du festival (Maude Cuerrier, Présidente ; Charles Beauparlant, Vice-président ; Alexandra Jetté, Responsable des Communications ; Pier-Luc Fortin, Trésorier et Mylène Boucher, Secrétaire) et les employés de l'Université Laval pourraient avoir à y pénétrer dans certaines situations.

Veillez noter que le Festival Nadeshicon, le Club Animé Québec ainsi que les organisateurs de l'évènement ne pourront être tenus responsables en cas de perte, vol ou dégradation du matériel.

3. Informations pour les espaces marchands, artisans et exposants

3.1. Tarifs

Voici les tarifs pour les marchands et les artisans.

Catégories	Prix	Prix spécial « Ancien marchand »
Marchand	75\$	50\$ pour les deux(2) premières tables
Artisan	25\$	N/A

Veillez noter que les exposants pourront s'acquitter des frais reliés à la location d'une table par échange de services ou autres modalités. Nous vous prions de communiquer avec nous si c'est votre cas (dealers@nadeshicon.ca).

- Les espaces marchands, ainsi que les espaces artisans, seront alloués selon l'ordre de réception des paiements.
- Nadeshicon pourra changer les espaces attribués à la discrétion.
- Chaque espace marchand et artisan comprend une (1) table de 5pi x 2.5pi (1,5m x 0,8m) et deux (2) chaises.

- Toutes les tables louées comprennent une nappe. Toutefois, il est recommandé aux marchands d'amener des nappes supplémentaires pour recouvrir la marchandise en fin de journée.
- Chaque espace a la possibilité d'être agrémenté d'un panneau permettant d'accrocher des articles derrière les tables. Voir le formulaire, Annexe I.

3.2. Badges

- Chaque espace marchand est accompagné d'un (1) ou deux (2) badges marchands/artisans, selon les besoins.
- Chaque espace artisan est accompagné d'un (1) ou deux (2) badges marchands/artisans, selon les besoins.
- Chaque espace exposant est accompagné d'un (1) ou deux (2) badges exposants, selon les besoins.

Ces badges n'offrent pas de privilèges supplémentaires, outre le fait qu'ils pourront être transférés d'une personne à l'autre, aux changements de quart de travail.

3.3. Accès électriques

Un accès aux prises électriques sera disponible, sur demande uniquement. Voir le formulaire (Annexe I).

3.4. Paiement

Il existe trois (3) méthodes de paiement.

- En personne

En argent comptant ou par chèque (NON post-daté) à l'ordre du **Club Animé Québec**, au local du Club Animé Québec (Local 2216, pavillon Desjardins-Pollack, Université Laval, Québec, Québec)

- Par la poste

Veuillez envoyer votre chèque (NON post-daté) à l'ordre du Club Animé Québec ainsi que le contrat signé à l'adresse suivante :

Club Animé Québec
Pavillon Maurice Pollack
2305, rue de l'Université
Local 2216
Québec, QC, G1V 0A6
Canada

- Par Internet

Veuillez nous transmettre le contrat signé à **dealers@nadeshicon.ca** et envoyer le paiement via Paypal à cette adresse : paypal@nadeshicon.ca

Tous les prix sont en dollars canadiens (\$ CAN). Veuillez ne pas envoyer d'argent comptant par la poste; Nadeshicon et le Club Animé Québec ne seront pas tenus responsables en cas de perte ou de vol du paiement envoyé par la poste.

3.5. Remboursement et annulation

Aucun remboursement pour les espaces marchands ou artisans ne sera disponible. Certaines situations exceptionnelles pourraient amener un remboursement partiel, à la discrétion des organisateurs de Nadeshicon.

4. Stationnement sur le campus UL

Voici les heures de gratuité pour les différents stationnements du campus universitaire. Nous vous conseillons de visiter le site du Service de Sécurité et de Prévention (<http://www.ssp.ulaval.ca/stationnement/>). Vous y trouverez les plans des stationnements, les tarifs horaires et autres informations.

4.1. Stationnement intérieur

- Vendredi :
 - Niveau 00 du Desjardins-Pollack et au PEPS : Gratuit de 7h00 à 9h30, de 11h30 à 14h et de 16h30 à la fin de la soirée.
 - Niveau 0 du Desjardins-Pollack : Gratuit à partir de 20h00.
- Samedi : Gratuit toute la journée
- Dimanche : Gratuit toute la journée

4.2. Stationnement extérieur

- Vendredi :
 - Partout sur le campus : Gratuit à partir de 20h00.
- Samedi : Gratuit toute la journée
- Dimanche : Gratuit toute la journée

5. Règlements du contrat

Il est interdit de vendre toute marchandise piratée, frauduleuse (« bootleg ») ou illégale sur les lieux du festival.

Il est interdit de fixer quoi que ce soit à l'aide de ruban adhésif, d'épingles, de colle ou autres sur les murs et les planchers, sans autorisation. Au besoin, des panneaux pourront être fournis sur demande (voir le formulaire, Annexe I).

Aucune arme tranchante ou en métal ne peut être vendue sur les lieux du festival sans l'autorisation des organisateurs.

L'Université Laval est un établissement non-fumeurs.

1. RÈGLES DE LA SALLE MARCHANDE

1.1. Le chargement et le déchargement de marchandises peut se faire à partir du débarcadère (Voir Annexe II) seulement durant les heures d'installation et de fermeture. Le Festival assignera une heure précise à chaque marchand, artisan ou exposant désirant utiliser cet équipement. Pendant ce laps de temps, le/les marchands, artisans et exposants attribué(s) ont la priorité sur l'utilisation du chariot élévateur. Le chargement et déchargement peut également se faire via les portes principales, pendant les heures d'installation. Notez qu'il faudra possiblement passer plusieurs portes et escaliers.

1.2. Tous les espaces doivent respecter les règlements de sécurité contre les incendies.

1.3. Les marchands, artisans et exposants doivent utiliser la(les) chaise(s) et table(s) qui leur auront été assignées. Ils ne peuvent pas échanger les tables ou les chaises. Ils ne peuvent utiliser les tables ou les chaises qui ne leur ont pas été assignées, même si elles ne sont pas utilisées.

1.4. Les marchands, artisans et exposants doivent respecter leur espace alloué et ne pas empiéter sur les espaces voisins.

1.5. Les marchands, artisans et exposants ne peuvent céder leur espace assigné.

1.6. Les heures d'ouverture, d'installation et de fermeture peuvent être modifiées sans préavis.

2. BADGES

2.1. Les marchands, artisans et exposants, tous comme les festivaliers et autres participants, doivent porter leur badge en tout temps pendant la durée du festival.

2.2. Les badges ne peuvent être partagés, sauf aux autres représentants de la compagnie ou de l'organisation, dans le cadre des changements de quart de travail.

2.3. Aucun remplacement de badge, sauf pour des situations exceptionnelles (à la discrétion des organisateurs du festival Nadeshicon).

2.4. Tous les marchands, artisans et exposants sont soumis aux mêmes règles de conduites que le reste des festivaliers.

2.5. Les badges « marchands/artisans » et « exposants » n'offrent aucun privilège autre que ceux accordés aux participants réguliers.

3. VENTE

3.1. Aucune vente, de la part des marchands et artisans, ne peut avoir lieu sur les lieux du festival à l'extérieur de la salle marchande.

3.2. Il est interdit de vendre toute marchandise piratée, frauduleuse (« bootleg ») ou illégale sur les lieux du festival.

3.3. Les marchandises pour adultes doivent être recouvertes (d'une matière opaque) et ne pas être à la vue du public. Les marchands et artisans qui vendent du matériel pour adultes doivent s'assurer que les acheteurs sont âgés d'au moins 18 ans, au moyen d'une preuve d'identité. **Toutes les marchandises doivent respecter les lois canadiennes et québécoises.**

3.4. Aucune arme tranchante ou en métal ne peut être vendue sur les lieux du festival sans l'autorisation des organisateurs.

4. RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ CONTRE LES INCENDIES

4.1. Il est interdit de bloquer le matériel de sécurité incendie et les affiches à cet égard (c.-à-d. extincteurs, prises d'incendie, portes et enseignes de sortie de secours).

4.2. Les passages entre les stands doivent être libres afin de faciliter la circulation.

4.3. Les stands et les objets exposés doivent être agencés de façon à ne pas restreindre:

- Les accès à toutes les issues et leur visibilité;
- La largeur de toutes les issues;
- La visibilité de tous les panneaux indiquant les issues;
- L'accès au matériel pour combattre les incendies.

5. INSTALLATION, DÉMONTAGE ET NETTOYAGE

5.1. Les marchands, artisans et exposants respecteront les heures indiquées aux fins d'installation et de démontage.

5.3. Tout article laissé dans la salle marchande après la fin de la période de démontage sera considéré abandonné et sera jeté aux frais du responsable (marchands, artisans ou exposants).

5.4. Tous frais de nettoyage encourus en raison d'un emplacement alloué laissé sale après la fin de la période de démontage seront facturés au responsable (marchands, artisans, exposants).

6. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

6.1. Le marchand, artisan ou exposant accepte de dégager Nadeshicon et le Club Animé Québec de toute responsabilité en cas de perte ou de préjudice, y compris, entre autres, la perte d'argent, les frais accessoires, les frais additionnels et les amendes, qu'un avertissement ait été donné ou non.

6.2. Le montant maximal de la responsabilité et des préjudices causés par toute perte sera limité au montant payé par le marchand, artisan ou exposant.

7. LICENCES ET PERMISSIONS JURIDIQUES

7.1. Tous les participants à la salle marchande sont responsables d'obtenir tous les permis nécessaires et autres permissions juridiques pour vendre leurs marchandises.

7.2. Le participant sera le seul responsable de toute conséquence juridique due à l'omission d'obtenir ces permissions.

9. ACCEPTATION DES RISQUES

9.1. Tous les biens et les possessions demeurent sous la garde du participant et sont sous sa responsabilité.

9.2. Les organisateurs, le festival, l'établissement et tous leurs représentants ne seront pas tenus responsables de toute perte ou vol de marchandises, ou de préjudices causés par le participant à cet événement.

10. INTERPRÉTATION

10.1. En cas de divergences d'interprétation du présent document, l'interprétation des organisateurs l'emporte.

11. NULLITÉ DES DISPOSITIONS

11.1. Si une section de l'entente est considérée frappée de nullité ou remplacée, les autres sections de l'entente ne seront pas considérées frappées de nullité.

ANNEXE I



Club Animé Québec
Pavillon Maurice Pollack
2305, rue de l'Université
Local 2216
Québec, QC, G1V 0A6
Canada

CONTRAT DU MARCHAND/ARTISAN

Contact

Nom de l'organisation ou de la compagnie

Nom de la personne ressource

Numéro _____

Province _____

Rue _____

Code postal _____

Ville _____

N° Téléphone _____

Courriel _____

Site Web _____

Informations

Description de l'organisation ou de la compagnie

Description des marchandises

J'AI COMPRIS ET J'ACCEPTE les termes du Contrat des Marchands, Artisans et Exposants 2013

Signature : _____

Date : _____

Reservé au personnel

Payé ()

Table(s) assignée(s) ()

Demande

Espace			
Type	Prix à l'unité (\$ CAD)	Quantité	Total (\$ CAD)
Marchands	75\$		
Marchands UbWYbgL	50\$(Max 2)		
Artisans	25\$		
Exposants	Variable		
Équipement supplémentaire			
Prise(s) électrique(s)	Variable (dealers@ nadeshicon.ca)		
Panneau(x)			
Chaise(s)			
Badge(s)			
Grand Total			

Mode de paiement

Chèque

Paypal

Argent comptant

Aurez-vous besoin de l'accès au débarcadère?

Oui

Non

Si oui, dites-nous quels moments vous conviendraient le mieux. Plusieurs choix possibles. Le Festival Nadeshicon peut vous attribuer une plage à sa discrétion. La durée de votre plage vous sera communiquée par courriel.

Samedi 27 avril

8h00-8h30

8h30-9h00

9h00-9h30

9h30-10h00

Dimanche 28 avril

17h00-17h30

17h30-18h00

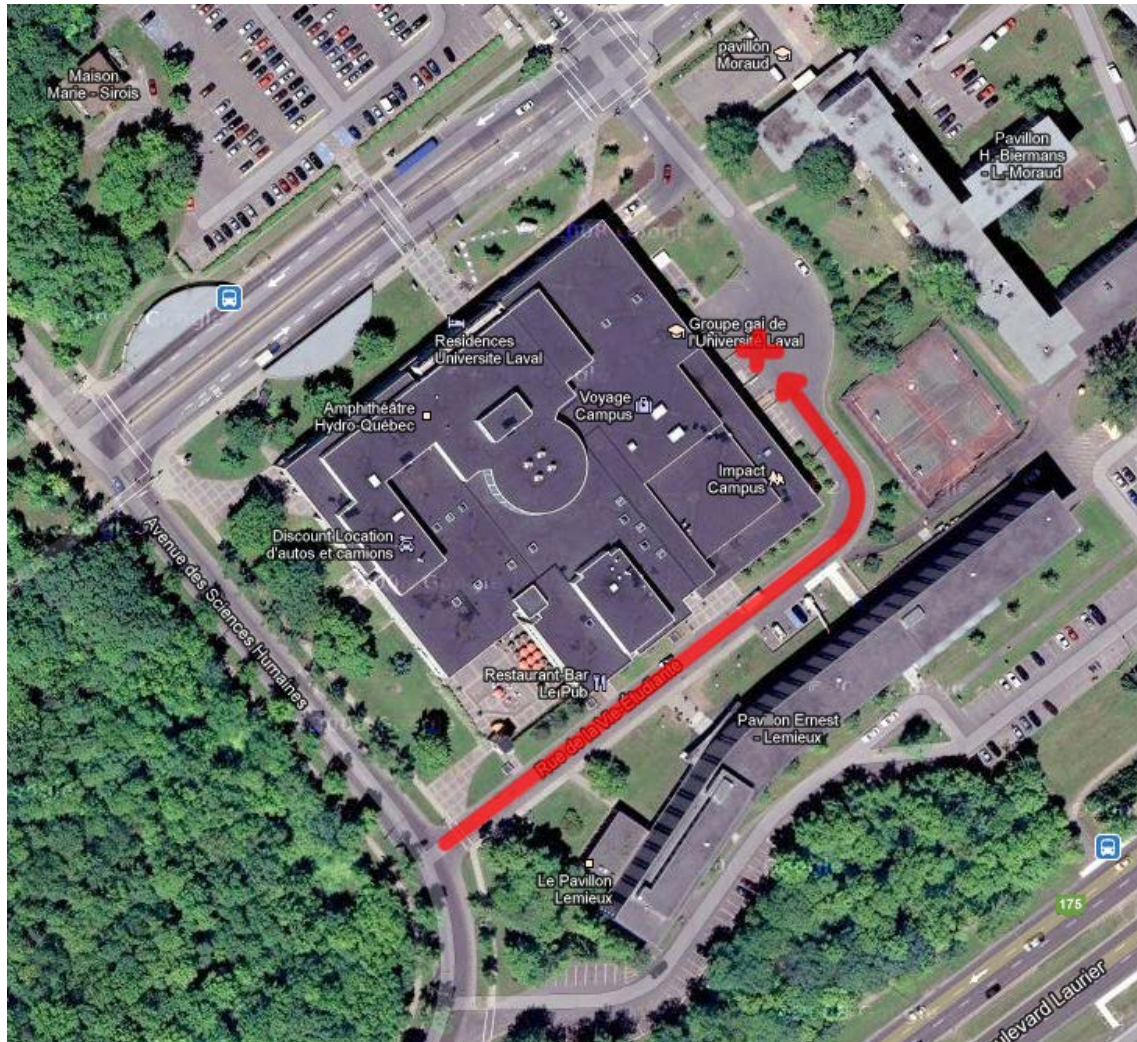
18h00-18h30

18h30-19h00

Informations supplémentaires (au besoin)

ANNEXE II

PLAN (DÉBARCADÈRE)



Pour accéder au débarcadère, prenez la rue de la Vie Étudiante, à partir de la rue des Sciences Humaines. Continuez jusqu'au bout de la rue de la Vie Étudiante, le débarcadère se trouve à votre gauche.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter : dealers@nadeshicon.ca